



L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

RÔLE DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL

1. ÉNONCÉ

La vice-présidente élue par le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario (Conseil) à la réunion inaugurale en décembre partage le rôle de leadership de la présidence. Elle appuie la présidence dans son rôle et contribue à une gouvernance efficace du Conseil. Tout comme la présidence, elle peut être membre d'office de tous les comités du Conseil et est accordée les mêmes privilèges des membres des comités.

2. BUT

La présente politique vise à préciser le rôle de la vice-présidente du Conseil.

3. À PRESCRIRE

Le Conseil s'attend à ce que la vice-présidente :

- 3.1. Remplisse toutes les fonctions de la présidence en son absence;
- 3.2. Remplisse toute autre fonction assignée par la présidence;
- 3.3. Préside les réunions lorsque le Conseil se constitue en comité plénier.
- 3.4. Puisse participer à l'échange avec la présidence et la direction de l'éducation et secrétaire-trésorier en guise de préparation de l'ordre du jour des réunions ordinaires du Conseil.